



## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **MARCHE DE TRAVAUX : PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2025**

**Date limite de remise des offres :  
Vendredi 18 juillet 2025 à 12h00**

**Maitre d'ouvrage :  
Commune de SAINT-DOLAY  
Mairie  
1, Place de l'église  
56130 SAINT-DOLAY**

**Tél : 02 99 90 20 69  
[mairie@saintdolay.fr](mailto:mairie@saintdolay.fr)**

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE.....	3
ARTICLE 2 : FORME DU MARCHE.....	3
ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU MARCHE .....	3
ARTICLE 4 : LIEU D'EXECUTION.....	3
ARTICLE 5 : LES PERSONNES PUBLIQUES.....	3
ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	3
ARTICLE 7 : MODE DE REGLEMENT .....	4
ARTICLE 8 : DUREE ET DEMARRAGE DES TRAVAUX .....	4
ARTICLE 9 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	4
ARTICLE 10 : PRESENTATION DES OFFRES.....	4
ARTICLE 11 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES .....	5
ARTICLE 12 : OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES.....	5
ARTICLE 13 : NEGOCIATIONS.....	5
ARTICLE 14 : SUITE RESERVEE AUX OFFRES.....	5
ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	5

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet le programme de modernisation de la voirie communale pour l'année 2025 de la commune de SAINT-DOLAY (56).

La prestation comprend :

- Les démarches administratives préalables (demande d'arrêté de circulation, DICT-DT, ...)
- Le nettoyage de la voirie
- La préparation de l'assiette de voirie
- La mise en œuvre de la nouvelle bande de roulement
- Le calage des accotements
- Signalétique et mise à la côte des grilles et bouches à clés.

## **ARTICLE 2 : FORME DU MARCHÉ**

Le présent marché est un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA). Il est soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

## **ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU MARCHÉ**

Le marché est défini en un seul lot et 1 tranche ferme.

Le marché est ouvert aux variantes facultatives proposées par les candidats à la condition que les solutions de base soient chiffrées par ailleurs.

## **ARTICLE 4 : LIEU D'EXECUTION**

L'exécution des travaux aura lieu sur le territoire communal de SAINT-DOLAY.

## **ARTICLE 5 : LES PERSONNES PUBLIQUES**

La personne responsable du marché :

***Monsieur le Maire***

***Mairie de SAINT-DOLAY***

***1, place de l'église***

56130 SAINT DOLAY

## **ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **Article 6.1 : RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur, à l'adresse suivante : <https://marches.megalisbretagne.org>

Les documents peuvent être obtenus jusqu'à la date limite des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

Les candidats devront s'identifier et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi

d'éventuels compléments, précisions ou rectifications en phase de consultation, ou d'invitation à concourir à une négociation, de courrier de rejet ou de notification de marché dans un second temps.

Ainsi, une attention particulière est demandée aux entreprises. En effet ces dernières sont seules responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : validité de l'adresse mail, redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam...

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite indiquée sur la page de garde du présent document est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **Article 6.2 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

- Le marché comprend :
- Un acte d'engagement du candidat
- Le Dossier de consultation
- Une décomposition du prix forfaitaire et global est fournie par la société
- Une visite obligatoire sur site, l'entreprise devra attester de la visite sur place et se déplacer en Mairie pour la signature.

### **ARTICLE 7 : MODE DE REGLEMENT**

Le mode de règlement choisi est le virement par mandat administratif. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours au maximum.

### **ARTICLE 8 : DUREE ET DEMARRAGE DES TRAVAUX**

Le délai global de réalisation du marché est de 3 mois maximum.

### **ARTICLE 9 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à soixante (60) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **ARTICLE 10 : PRESENTATION DES OFFRES**

Il est rappelé que le ou les signataires de l'ensemble des documents du marché doivent être habilités à engager le candidat et justifier de leur habilitation.

#### **Article 10.1 : LANGUE DE REDACTION DES OFFRES**

Les offres doivent être rédigées en langue française.

#### **Article 10.2 : UNITE DE MONNETAIRE**

Chaque candidat devra remettre son offre et tous les montants y figurant en Euros.

#### **Article 10.3 : DOCUMENTS A FOURNIR**

- L'acte d'engagement, dûment rempli.
- La décomposition du prix global et forfaitaire dûment rempli
- Le mémoire technique (moyens matériels et humains, références, descriptifs des matériaux, planning...)

## **ARTICLE 11 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats transmettront leur offre de manière électronique sur la même plateforme : <https://marches.megalisbretagne.org>.

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 18 juillet 2025 à 12h00**.

## **ARTICLE 12 : OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES**

La personne responsable du marché ouvre et procède à l'étude des offres, en tenant compte des critères suivants :

40 points - Valeur technique (répartie de la manière suivante) :

60 points – Prix selon la formule suivante :

Note prix attribuée =  $60 \times (Y1/Y)$  dans laquelle

60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre (Y1) moins disante obtient le nombre maximum de points (60).

Le classement général se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100 points).

## **ARTICLE 13 : NEGOCIATIONS**

La personne publique se réserve le droit d'engager des négociations. La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

## **ARTICLE 14 : SUITE RESERVEE AUX OFFRES**

À l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, la personne responsable du marché adresse une lettre de rejet aux candidats dont elle n'a pas pu retenir l'offre.

## **ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir toute information complémentaire sur ce marché, le candidat peut s'adresser à

Monsieur Le Maire

Tél : 02 99 90 20 69

Mail : [mairie@saintdolay.fr](mailto:mairie@saintdolay.fr)